

Règlement des concours

05.04.2019

- 01 Tout concurrent est censé avoir pris connaissance du règlement des concours par le seul fait de sa participation.
- 02 La participation à une compétition organisée par le club sera refusée à toute personne en état d'ébriété, manifestant ou provoquant du scandale.
- 03 On ne peut pêcher sur les lieux réservés à la compétition avant l'heure prévue.
- 04 Les concurrents doivent pêcher à hauteur du numéro de la place qui leur aura été désignée par tirage au sort et ils devront retirer leur ligne de l'eau s'ils quittent ladite place.
- 05 **La pêche doit se faire perpendiculairement à la berge. Un déplacement latéral maximum de 3 mètres est autorisé.**
- 06 Lors du signal de fin de concours, toutes les lignes doivent être immédiatement retirées de l'eau. Les bourriches resteront à l'eau jusqu'à la pesée.
- 07 Les poissons harponnés involontairement peuvent être mis dans la bourriche.
- 08 Pendant leur action de pêche, les participants ne peuvent s'entraider ni se faire aider d'aucune manière (sauf entre équipiers lors des concours à l'américaine ou handicapé).
- 09 Les concurrents pourront avoir plusieurs cannes et lignes montées mais ne pourront cependant avoir plus d'une ligne à l'eau. La limitation de la longueur des cannes est fixée à 10 mètres, celle des lignes à 5 mètres.
- 10 La pêche de chaque concurrent est strictement personnelle.
- 11 **Les concurrents doivent se trouver à leur place lors de la pesée; en cas d'absence, le contenu de leur bourriche ne sera ni inventorié, ni pesé.**
- 12 Les participants ne peuvent gêner leurs voisins dans leur action de pêche.
- 13 Toute réclamation doit être faite auprès des organisateurs avant ou pendant le concours. Le comité est souverain dans ses décisions lors du jugement des faits exposés.
- 14 Il est interdit aux participants d'entrer dans l'eau (même plancher).
- 15 La pêche sur fond sans flotteur, la pêche à l'anglaise et la pêche au moulinet sont interdites.
- 16 Les poissons devront être remis à l'eau après la pesée.
- 17 Tous les poissons comptent dans le cadre du concours.
Modalités :
Pesée « POIDS PUR » - Pas de comptage des poissons.
- 18 Modalités pour l'amorçage et esches
 - L'amorçage est limité à **5 litres** pour les challenges individuels et à **5 litres** par manche et par équipe pour les américaines (pinçage et terre compris) et à **1,1 pint de fouillis de vers de vase** par manche et par pêcheur (par équipe dans le cas des américaines).
 - **Pellets d'agrainage, asticots, pinkies et graines : limitation à 2.2 pints au total + 1 boîte de terreaux.**
 - **Pellets flottants interdits.**
 - **Floche autorisée**
 - **Pinçage autorisé, mais d'une seule main.**

- Premier signal (5 minutes avant le début du concours) : cannes hors de l'eau, bourriches à l'eau
- Deuxième signal : amorcer, pêcher
- Troisième signal : 5 minutes avant la fin du concours ou de la manche
- Quatrième signal : fin du concours ou de la manche, lignes et poisson hors de l'eau
- Un délai supplémentaire de 5 minutes est accordé pour sortir les prises piquées avant le signal final

- Pour les Américaines "mixtes",

- **2 H après le début du concours, signal indiquant la pause du pêcheur A**
- **1 H plus tard, signal indiquant la pause du pêcheur B et la fin de pause pour A**
- **1 H plus tard, signal indiquant la reprise de la pêche en équipe**

19 **2 bourriches** nylon obligatoires

- Bourriche gros poissons (les sujets atteignant 60 cm doivent être pesés immédiatement)
- Bourriche petit poisson
- 25 kg max par bourriche

20 Tout pêcheur pourra se faire représenter par une tierce personne pour retirer son prix mais il devra en avertir préalablement le comité organisateur.

21 Toute infraction au présent règlement pourra entraîner la disqualification du participant.

22 Les dispositions citées dans ce règlement des concours pourront être modifiées ou complétées par décision du comité.